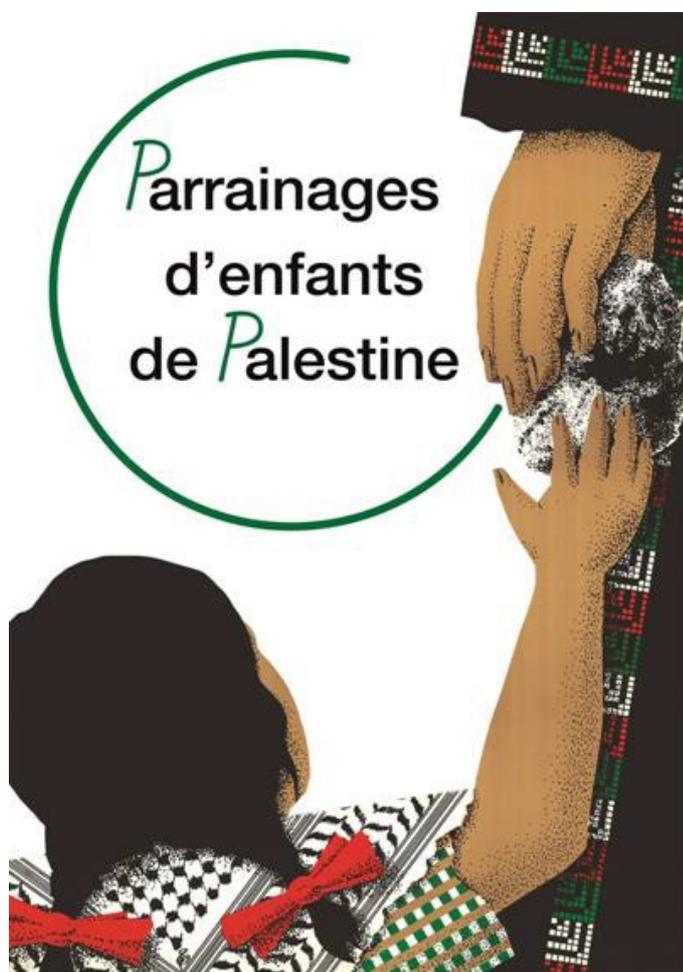


# La lettre des parrainages no 10



## **Sommaire**

**La pandémie ne s'arrête pas aux portes des prisons israéliennes :**  
*Le covid-19 menace les enfants incarcérés*

**Sur le front de la répression :**  
*Augmentation du nombre d'enfants incarcérés*

**Soumis aux conditions carcérales :**  
*Des mineurs recourent à la grève de la faim*

**L'éducation et l'enseignement : un droit fondamental pour les enfants incarcérés**

**« (...) Les Palestiniens souffrent d'un mal incurable qui s'appelle l'espoir.**

**Merci de porter avec nous le fardeau de l'espoir (...) »**

*Mahmoud Darwish, poète palestinien*

**Notre partenaire en Palestine :**  
**In Ash El Usra – El Bireh**

**Comité de l'Association des parrainages :**

Michèle Courvoisier, *présidente*, Thomas Graff, *trésorier*, Denise Fischer, *secrétaire*,  
Caroline Finkelstein, Mireille Mercanton, Brigitte Studer, Rémy Viquerat

**Parrainages d'enfants de Palestine – Michèle Courvoisier – rue Emile Yung 17 – 1205 Genève  
Tél. 022 347 30 76**

# La pandémie ne s'arrête pas aux portes des prisons israéliennes :

## Le Covid-19 menace les enfants incarcérés



La pandémie du Covid-19 ne s'arrêtera pas aux portes des prisons israéliennes, elle contaminera sans discernement les prisonniers tout autant que leurs geôliers. Toutes les conditions sont réunies pour faire de ces lieux carcéraux des foyers de contagion. Comment ne pas s'alarmer devant les menaces qui planent sur les enfants incarcérés ?

Sourd aux mises en demeure, aux injonctions et aux recommandations lancées par toutes les organisations internationales chargées de la défense des Droits de l'Enfance, Israël ne prend aucune mesure sanitaire permettant de juguler la pandémie. Les rapports livrés par les ONG internationales et locales faisant état de la détérioration des conditions carcérales ne troublent en rien la conscience des dirigeants israéliens. L'ONG des Droits de l'Homme *Addaamer*, s'appuyant sur les directives de l'**OMS**, lance un appel pour la libération immédiate de plus de 1'000 prisonniers particulièrement vulnérables. Il s'agit d'enfants, de femmes, de personnes âgées et malades ou de celles placées en détention administrative sans inculpation ni procès.

**Dernière nouvelle :** Un enfant palestinien prisonnier a été testé positif au COVID-19 fin juillet c'est le premier cas connu qui implique un enfant détenu. Les forces israéliennes ont emprisonné ce garçon de 15 ans le 23 juillet. Il a été transféré dans la prison de Shikma, en Israël, pour y être interrogé, mais après qu'il ait été testé positif au COVID-19, son interrogatoire a été reporté et sa détention prolongée. « *En aucun cas, les forces israéliennes ne peuvent justifier la détention d'un enfant actuellement infecté par le COVID-19* » a déclaré Ayed Abu Eqtaish, directeur du programme de responsabilisation au DCIP. « *En prolongeant la détention de ce garçon, les autorités israéliennes mettent imprudemment en danger sa santé et son bien-être, en plus de la santé des autres détenus. Les autorités israéliennes doivent libérer immédiatement tous les enfants palestiniens détenus* ».

Le sort des 194 enfants incarcérés est particulièrement dramatique en cette période de pandémie. Le rapport de *Defense of Children (DCIP)*, à la suite d'une vaste enquête, reprend en grande partie celui de l'Inspection militaire israélienne.

Le **DCIP** conclu :

**« Il n'y a aucun moyen que les responsables des prisons israéliennes puissent assurer la santé et le bien-être des enfants palestiniens détenus tant qu'ils continuent à se trouver dans un milieu carcéral. (...) »**



La promiscuité, l'absence d'hygiène, la malnutrition, l'interdiction de sortie à l'air libre, la menace perpétuelle de sanctions et le désœuvrement sont les conditions de vie habituelles des enfants prisonniers. Mais le désarroi et les angoisses qui s'abattent sur ces enfants ne cessent de s'accroître avec cette période de pandémie. En effet, sous le prétexte des mesures de confinement, les autorités carcérales ont privé les enfants des visites de leurs parents.

**Peut-on imaginer mesure plus violente à l'encontre d'enfants incarcérés ?**

La Convention des Droits de l'Enfance (signée, faut-il le rappeler, par Israël ?) donne l'obligation aux autorités responsables de tout mettre en œuvre lorsqu'une telle mesure s'impose : rencontres par vidéo, conversations téléphoniques, parloirs sécurisés, etc... Cette Convention stipule que le lien familial est essentiel et ne saurait être rompu quelles que soient les circonstances.

La sécurité d'Israël ou les risques que la pandémie font courir à la population ne constituent pas des motifs valables pour priver ces enfants de ce lien.

**Cette politique réside dans la volonté d'Israël de maintenir la population palestinienne dans l'angoisse de savoir les enfants sans protection. Elle sert avant tout à briser la capacité de résistance de cette population.**

# Soumis aux conditions carcérales, des mineurs recourent à la grève de la faim

Mohamad Hadi, 17 ans, témoigne :

« (..) Le 13 janvier, 3 geôliers de la section « *Yamaz* » ont fait irruption dans la cellule. Après avoir été torturé toute la nuit, le « *Yamaz* » m'a retiré de la cellule, ainsi que **Yahya Sbeith, Khalil Jabbarin, Riyad Ammour** et **Mahmud Uways**, pour nous amener dans une cellule d'attente. Là, ils nous ont attaché les mains et les pieds dans des chaînes en fer et ils nous ont frappé. Ils nous ont ensuite conduits dans une autre prison, celle de *Jamaleh*. Nous étions en grève de la faim, ils ont placé chacun de nous dans une cellule isolée. Je suis resté en grève de la faim pendant 4 jours. Un officier et le geôlier sont entrés et voulaient me déshabiller de force si je n'arrêtais pas la grève. Par crainte qu'ils ne mettent leurs menaces à exécution, je leur ai dit que j'arrêtais la grève. »

Quatre autres mineurs, **Nihad Barghouti, Hmaze Lbu, Riyad Ammour** et **Abdel Rahman Abou Serhan**, ont été transférés de la section 1 de la prison de *Damon* vers les cellules d'isolement de « *Tsalmon* » après avoir entamé une grève de la faim pour protester contre les conditions sanitaires effroyables qui règnent dans cette prison.



*Un soldat s'amuse à prendre un selfie avec « son » prisonnier*

Actuellement, plus de 200 enfants palestiniens sont détenus dans les prisons d'*Ofer*, de *Meggido* et de *Damon*. La plupart d'entre eux sont accusés d'avoir jeté des pierres sur des véhicules de l'armée israélienne, en Palestine occupée.

Les rares informations que les militants des Droits de l'Homme recueillent sur les conditions de vie dans ces prisons dressent un constat effrayant. Les enfants souffrent de malnutrition, les litières sont dans un état épouvantable, l'eau des douches est glacée et les cuvettes des W.C sont à l'air libre, empestant l'atmosphère. La plupart des enfants transférés dans la prison de *Damon* sont malades et ne bénéficient d'aucun traitement. La direction de la prison se contente de leur donner des antalgiques.

# Sur le front de la répression : Augmentation du nombre d'enfants arrêtés

Depuis janvier, face au risque de pandémie, et au mépris de tous les appels lancés par la communauté internationale, la répression à l'encontre des enfants ne cesse de s'amplifier. Les incarcérations se multiplient, les arrestations pour « actes hostiles » et les provocations constituent le quotidien des enfants palestiniens.

Fin avril, malgré les directives et les recommandations de l'**OMS**, les mises en garde du monde scientifique et les nombreux rapports fournis par les ONG impliquées sur le terrain, le gouvernement israélien poursuit sa politique répressive.

Les informations fournies par ces organisations montrent clairement que les mesures sanitaires actuelles, liées à la pandémie, servent avant tout au renforcement des pouvoirs coercitifs des forces d'occupation et que ces mesures s'appliquent en particulier à l'encontre des enfants.

Le nombre d'enfants palestiniens jetés en prison a augmenté de 6% par rapport au chiffre de janvier sans qu'aucune charge précise n'ait été évoquée à leur encontre. D'après le recensement effectué par l'ONG *Defense of Children (DCIP)* la majorité des 194 enfants détenus dans les prisons ou les centres de détention israéliens le sont à titre préventif. Cela implique pour la famille une situation douloureuse, car elle ignore la date du procès comme les transferts dans d'autres prisons. Les avocats, commis d'office, prennent connaissance des charges qui pèsent sur ces enfants sans entretien préalable avec eux, et ils ne peuvent leur apporter le soutien dont ils ont tant besoin.



**Peut-on imaginer l'angoisse de ces enfants, soumis à un régime carcéral, alors que plane la menace de la maladie ?**

**Peut-on imaginer l'angoisse éprouvée par les parents à l'idée du danger que courent leurs enfants, entassés dans des cellules qui deviennent des foyers de contamination ?**

**Ayed Abu Eqtaish**, directeur du programme de la **DCIP**, ne peut cacher sa colère : **« Les autorités israéliennes doivent relâcher tous les enfants palestiniens prisonniers immédiatement. Le fait que les forces israéliennes continuent à détenir des enfants palestiniens et qu'elles retiennent une écrasante majorité d'entre eux en détention avant un procès est scandaleux, étant donné le risque accru que présente le Covid-19 pour les personnes privées de leur liberté. »**

# Le droit inaliénable à l'éducation et à l'enseignement

Avec un courage exemplaire, depuis des décennies, les détenus et les prisonniers palestiniens n'ont cessé de lutter pour la défense de leurs droits élémentaires, en particulier celui d'avoir accès à l'éducation et à l'enseignement.

Ce droit est reconnu par toutes les Conventions internationales, par la IVème Convention de Genève, et plus particulièrement par la Convention des Droits de l'Enfance qui porte une attention toute particulière sur la nécessité absolue pour les enfants de jouir de ces droits. Les atteintes et les violations de ce droit hypothèquent gravement leur avenir tant sur le plan physique que psychologique.

La détermination avec laquelle les prisonniers avaient mené leur lutte, en particulier la grève de la faim de 19 jours en 1992, suivie par des milliers d'entre eux, avait permis certaines avancées durant cette décennie. Livres, bibliothèques, débats éducatifs et culturels permettaient pour la première fois de renouer avec les études et d'avoir la possibilité de se présenter aux examens du certificat de fin d'étude. Cette « victoire » était cependant incomplète car elle se limitait aux Humanités, l'occupation leur refusant toujours l'accès aux études de Sciences et de Mathématiques.



*Dessin de Heba, 17 ans, étudiante prisonnière*

A partir de 2006, les restrictions portant sur l'éducation et l'enseignement se sont aggravées. Suite à l'enlèvement du soldat *Gilad Shalit*, Israël a appliqué une punition collective comprenant la suppression de ces droits dans les prisons.

En 2011, Netanyahu entérinait définitivement ce droit en déclarant publiquement aux prisonniers « **La fête est finie** ».

Non seulement la puissance occupante interdit aux prisonniers palestiniens de jouir du droit à l'éducation mais elle continue à cibler et à arrêter délibérément les étudiants palestiniens. Rien qu'en 2019, le nombre d'étudiants emprisonnés s'élevait à plus de 300. Pour la seule université de *Birzeit*, 75 étudiants ont été arrêtés sur la simple accusation d'être membres actifs d'associations d'étudiants.

## ***2019 : Pétition « Pour la libération de tous les enfants palestiniens dans les prisons israéliennes »***

Les Parrainages d'enfants de Palestine ont été dans toute la Suisse à l'initiative de cette Pétition. Le 20 novembre, des délégués ont été reçus par le DFAE. Ci-après un extrait du compte rendu de la rencontre qui a eu lieu lors de la remise de la pétition.

« ... Représentante de l'Association des Parrainages d'enfants de Palestine et porte-parole de la délégation, après avoir présenté l'activité de l'Association, Françoise Fort dresse un constat des violations de la Convention des Droits de l'Enfant par Israël :

### **Violations des articles concernant :**

- Droit de l'enfant à se développer dans son environnement familial, social et artistique, dans sa culture, dans sa langue et dans sa religion,
- Protection de son intégrité lors de son arrestation, mesures de protection durant sa détention, interdiction de sanctions arbitraires, protections juridiques lors de son procès.
- Protection particulière accordée à l'enfant au bénéfice du statut de réfugié.

A ce propos, les déclarations d'Ignazio Cassis mettant en question le maintien de l'*UNWRA*, sont particulièrement préoccupantes, de même que la suspension de la contribution de la Suisse à cet organisme. ... »

(Ce compte rendu peut-être obtenu sur simple demande par mail).



## ***A lire***

° « **Aux origines d'Israël** - Entre nationalisme et socialisme » - En hommage à Zeev Sternell, décédé le 21 juin 2020 - Ed. Fayard - 1999

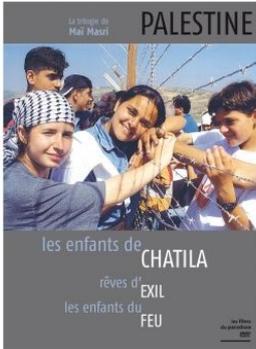
° « **Un boycott légitime** - Pour le BDS universitaire et culturel de l'Etat d'Israël » - Eyal Sivan et Armelle Laborie - La Fabrique - 2016

° « **Lève-toi et tue le premier** - L'Histoire secrète des assassinats ciblés commandités par Israël » - Ronen Bergman - Grasset - 2020

° « **31° Nord 35° Est** - Chroniques géographiques de la colonisation israélienne » - Khalil Tafakji - La Découverte - 2020

° « **La parabole d'Esther** - Anatomie du Peuple Elu » - Gilad Atzmon - Ed. De Milune - Coll. Résistances - 2012

## A voir



- « **Les enfants de Chatila** », « **Les enfants du feu** », et « **Rêve d'exil** » - Trilogie de Maï Masri - DVD – FNAC

Dans le cadre de « *Palestine : Filmer c'est exister* », en 2019, une séance consacrée à l'enfance en Palestine, a été animée par les « *Parrainages d'enfants de Palestine* ». A cette occasion nous avons pu voir en autres films sur l'enfance : « *Les enfants du feu* » de cette réalisatrice.

## A vos agendas

- L'édition 2020 de « *Palestine : Filmer c'est exister* » aura lieu à Genève, du 5 au 10 décembre 2020. En dehors de ces dates d'autres projections auront lieu. Voir le programme sur le site : <https://palestine-fce.ch>

## Les projets soutenus par notre Association

- **L'antenne de Gaza de l'école du cirque**
- **Palestine : « Filmer c'est exister »**  
*Depuis 2012 les Rencontres cinématographiques PFC'E offrent au public l'occasion de découvrir la production de films palestiniens.*
- **Le Centre Noor du camp de réfugiés d'Aïda à Bethléem**  
*Ce centre a été créé pour prendre en charge des enfants atteints de troubles du développement mental et/ou physique. Le secteur médical et hospitalier manque cruellement de moyens pour donner à ces enfants les soins et soutiens nécessaires.*
- **Le chœur d'enfants Amwaj à Bethlehem et Hébron.**  
*L'objectif d'Amwaj est d'offrir une éducation musicale de qualité à un grand nombre d'enfants. Aujourd'hui, le chœur rassemble 60 enfants.*

Michèle Courvoisier a eu le bonheur, juste avant l'apparition du COVID-19, de retrouver à Lyon les jeunes chanteurs pour un concert. Elle les a accompagnés en automne 2019 en Palestine et devait les retrouver à nouveau début avril, mais hélas cela n'a pas pu avoir lieu.



**Contact : [pepsuisse@gmail.com](mailto:pepsuisse@gmail.com)**  
**Parrainages d'enfants de Palestine : CCP 10-788849-6**